



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ N° 2024 / 698 / AG 44

ARRÊTÉ DU MAIRE
DONNANT DÉLÉGATION
D'UNE PARTIE DE SES FONCTIONS A
MONSIEUR HERVÉ PILGRAIN

Le Maire de la Ville de Thorigny-sur-Marne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et de ses Adjointes en date du 05 Juillet 2020,

VU l'arrêté du Maire n°2023-478/AG35 du 30/06/2023 donnant délégation d'une partie de ses fonctions à Monsieur Hervé PILGRAIN

CONSIDÉRANT, qu'il convient de revoir la répartition des délégations

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Monsieur Hervé PILGRAIN, Adjoint au Maire, pour les affaires de la Commune ayant trait à l'Urbanisme, au Patrimoine Communal et Espaces Publics. Il prendra notamment appui pour ce faire sur les services du Pole Technique, Urbanisme et Aménagement. Monsieur Hervé PILGRAIN est autorisé à représenter Monsieur DA SILVA, dans les instances et les réunions en lien avec sa délégation

ARTICLE 2 : Monsieur Hervé PILGRAIN est autorisé à signer toutes pièces en rapport avec sa délégation ayant trait à l'Urbanisme, au Patrimoine Communal et Espaces Publics, notamment :

- Permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, DIA..
- Etudes techniques, marchés publics et pièces d'exécution, bons de commande et courriers relatifs aux travaux dans les bâtiments communaux et les espaces publics,
- toutes pièces afférentes à l'organisation de la propreté et l'entretien de la voirie,
- tous documents afférents à l'accessibilité (agendas d'accessibilité programmée, mise en conformité des ERP..)
- les arrêtés afférents à sa délégation.

ARTICLE 3 : La présente délégation étant consentie par le maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent Arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Torcy
- Monsieur le Trésorier Principal
- Monsieur Hervé PILGRAIN

FAIT A THORIGNY-SUR-MARNE LE 30/10/2024,

CERTIFIÉ EXECUTOIRE COMPTE TENU

DE SA PUBLICATION ET DE SON DEPOT EN SOUS PREFECTURE LE 30/10/2024

LE MAIRE

Manuel DA SILVA,

Le Maire,
Manuel DA SILVA,

